

Travailler quand on est retraité, une idée folle au pays des aînés ?

À découvrir dans cette analyse

Le nombre de retraités qui perçoivent une pension tout en ayant un travail rémunéré sur le côté est en augmentation. Qui sont-ils ? Pourquoi désirent-ils encore être sur le marché de l'emploi ? Quels sont les risques liés à ce type de dispositif ? Telles sont les questions auxquelles cette analyse essaiera de répondre.

Questions pour lancer et/ou prolonger la réflexion

- Quelle est la part du risque de pauvreté des retraités qui cumulent ?
- Faudrait-il revoir l'âge de départ à la pension pour certains emplois ?
- Sur le long terme, pourrait-il y avoir une concurrence entre les retraités et les travailleurs ?
- Comment réguler le cumul ? Doit-il faire l'objet d'une politique particulière ou devrait-il être exercé librement ?

Thèmes

- Marché de l'emploi
- Retraite
- Reconversion professionnelle
- Vieillesse active

La transition vers la retraite peut être appréhendée de multiples façons. Pour certains elle est bien vécue, alors que pour d'autres elle fera l'objet d'une réelle remise en question. Le nombre de publications sur la manière de vivre sa retraite, de l'appréhender ou prodiguant d'autres conseils avisés ne manquent pas. Mais il est vrai que la retraite est une autre vie, une autre manière de penser, qui s'éloigne des carcans établis par le monde du travail.

Les temps sociaux étant bouleversés, il faut réapprendre à être soi, loin des objectifs du monde du travail. Pour certains, c'est le temps de retrouver sa famille, de se consacrer entièrement à elle. Mais pour d'autres, l'envie de poursuivre un cheminement dans une autre sphère peut se faire ressentir. Le monde associatif, par exemple, est une sphère qui se révèle être assez attractive pour les jeunes retraités. Cette observation a justement fait l'objet de plusieurs analyses chez Énéo (Dayez, 2012 ; Martens, 2013 ; Morsa, Dayez, 2014). S'impliquer dans la vie de son quartier ou dans un centre de loisirs sont d'autres manières de se reconverter à la retraite. On le voit, les possibilités ne manquent pas. Ces jeunes retraités cherchent un moyen de rester actifs, de continuer à être valorisés par leurs actions, leurs compétences ou leurs expériences. C'est aussi un moyen de garder une vie sociale, de faire des rencontres et de garder une certaine régulation de son cadre de vie.

Mais, il est un autre choix qui peut être fait lors du départ à la retraite, qui ouvre la porte à la réflexion et à la controverse : celui de garder un travail rémunéré ou de s'investir dans une autre

source de rémunération. C'est ce qu'on appelle communément le cumul emploi-retraite. C'est donc le fait de percevoir sa pension de retraite tout en ayant un travail rémunéré. Comme le constate A. Jolivet (2013), en France le nombre d'aînés qui cumulent une activité rémunérée tout en percevant une pension de retraite tend à augmenter depuis 2009, date à laquelle la loi française a été assouplie. En Belgique, le nombre de retraités qui cumulent un emploi à la retraite suit la même évolution, c'est pourquoi la loi a été revue en août 2015 ¹.

Bien sûr, ce dispositif n'est pas possible pour tous. Cela dépend de la formation de la personne, de la demande sur le marché de l'emploi, des disponibilités et surtout de la santé et de la condition physique de la personne. Avec cette manière de percevoir l'après-retraite, on s'éloigne de la dichotomie emploi/retraite, ce qui amènera très certainement à de nouvelles expériences de la vie « après le travail ».

Quelques mots sur le système de cumul emploi-retraite

En Belgique, le cumul emploi-retraite est autorisé mais il doit être déclaré préalablement ou dans les 30 jours de cette activité et les revenus ne doivent pas dépasser un certain plafond ². Depuis le 1^{er} janvier 2015, le cumul emploi-retraite est devenu illimité pour certaines catégories de pensionnés (ceux qui ont plus de 65 ans notamment) (Service pension, 2015).

Le cumul emploi-retraite n'existe que si la personne officialise son départ à la retraite. Il ne peut donc pas y avoir de confusion entre un emploi de transition et un emploi post-carrière. Le premier est un aménagement de son temps de travail où la personne compense la perte de revenu (puisqu'elle travaille moins) avec un complément comme les allocations de chômage. Cet aménagement prend fin lorsque la personne atteint l'âge légal de pension. Tandis qu'un emploi post-carrière est un travail rémunéré qu'on effectue en même temps que l'on perçoit une pension de retraite. Dans le dernier cas, la personne a réellement connu une coupure entre son travail avant la retraite et celui qu'elle connaît après sa retraite. Aux États-Unis et au Canada, cette distinction est beaucoup moins courante. Les régimes de pension y sont, en effet, beaucoup plus libres. Dans ce cadre, les transitions entre le travail et la retraite sont plus floues que dans les pays européens.

Les raisons de ce cumul

Du côté des employeurs. Différentes raisons peuvent pousser les employeurs à embaucher des retraités : ils peuvent par exemple rechercher des partenaires qualifiés et expérimentés dans certains postes précis, ils peuvent également avoir besoin d'une main d'œuvre de grande flexibilité et avec une moindre rémunération, ou vouloir trouver des travailleurs pour des emplois saisonniers, etc. (Jolivet, 2013).

Du côté des travailleurs. Pourquoi certains ressentent-ils le besoin de poursuivre une activité après leur travail alors qu'ils bénéficient d'une pension ? La principale raison mise en avant par H. Dubois (2013) est évidemment l'aspect financier. Pour certains retraités, l'argent mis de côté ou les compléments à la pension de retraite reçue par l'Etat sont insuffisants. Ils ont donc besoin d'une autre source d'argent, faute de quoi ils ne parviendraient pas à joindre les deux bouts. Pour d'autres il s'agit avant tout d'un moyen de rester actifs, de continuer à s'investir dans la société en faisant profiter de leurs expériences, d'une volonté aussi de réaliser un projet qui a été réfléchi durant de

¹ Une brochure vient d'être publiée à l'adresse suivante :

http://sdpsp.fgov.be/sdpsp/pdf/publications/cumul_201508.pdf.

² « En Marche », journal de la Mutualité Chrétienne, en ligne :

<http://www.enmarche.be/services/avantages-sociaux-et-aides-aux-familles/prestations-sociale-une-remise-a-jour-bien-utile.htm?from=services>.

nombreuses années. Les personnes qui font ce choix choisissent d'adapter leur emploi du temps en travaillant à temps partiel. De la sorte, ils peuvent sortir de certaines contraintes inhérentes au marché du travail tout en continuant à exercer leurs compétences.

Les risques liés au cumul emploi-retraite

Le système de cumul emploi-retraite amène à reposer la question de l'âge du départ à la retraite. N'y a-t-il pas un risque qu'en généralisant ce système cela conforte l'ensemble des revendications des partisans au recul du départ à la retraite ? Si les personnes peuvent continuer à travailler, qu'elles s'en sentent capable, il deviendrait normal, dans le chef de ces personnes, de concevoir que la retraite devrait intervenir plus tard, au moment où la personne voit ses capacités diminuées. N'oublions pas que jusqu'à présent, le taux d'emploi des plus de 65 ans n'est que de 5%. Autrement dit, le système ne rencontre que les besoins de 5% des retraités et la moyenne d'âge du départ en retraite est de 59 ans, indiquant par-là que le désir de quitter le monde du travail reste la norme.

Il est vrai également que continuer à travailler lorsqu'on perçoit sa pension de retraite postpose le moment où la personne se retirera réellement du monde du travail et par conséquent, le moment où la réflexion et le changement de vie seront ressentis. Ainsi, si le fait de rester en emploi est une manière de repousser une crainte de partir à la retraite, peut-être serait-il nécessaire d'accompagner ce choix, pour éviter qu'une éventuelle rupture liée au passage à la retraite ne s'opère plus tardivement, et sans doute de façon plus brutale.

Enfin, la réflexion doit être plus largement pensée en corrélation avec le monde du travail et des ouvertures qu'il offre (ou non) aux jeunes : continuer à embaucher des retraités sans repenser le travail en soi³ ne viendrait-il pas alimenter une opposition entre jeunes et aînés ? Il faudrait dès lors renforcer des emplois de transition où les jeunes pourraient rencontrer les plus expérimentés dans un contexte d'écolage et de « travail faisable » (Defeyt, 2015).

Tous égaux face au cumul ?

Cette réflexion autour du cumul pose enfin et surtout la question des inégalités entre les personnes. On constate en effet que le cumul est moins présent chez les personnes qui ont eu un métier pénible ou à risque (Dubois, 2013). Dans ce cas-là, l'arrivée à la retraite est un soulagement et le désir de mettre un terme à son activité professionnelle est fortement présent.

Si le dispositif vise à promouvoir l'emploi des aînés pour permettre leur épanouissement et leur garantir une certaine vie active, le cumul est une chose essentielle à notre époque. A contrario, si c'est l'obtention d'un revenu complémentaire qui est au centre du dispositif, cela tend à remettre en question la viabilité du système de pension qui ne garantirait plus une qualité de vie minimale à ceux qui cotisent durant de nombreuses années. D'autant qu'il est évident qu'il existe un lien entre la pénibilité du travail, la santé (et donc la capacité à travailler au-delà de 65 ans) et les revenus, révélant les inégalités d'accès aux dispositifs de cumul.

Marine Thys,
Hélène Eraly

³ Voir à ce sujet un article publié dans La Libre Belgique du 22/09/2015 : Defeyt P., « Réenchanter le travail et l'emploi », p. 50-51.

Pour aller plus loin...

- Belgium.be, « Travailler pendant la pension », en ligne : http://www.belgium.be/fr/emploi/pensions_et_fin_de_carriere/pensions/revenus_complementaires/.
- Dayez J.-B., (2012), « Bénévolat : pourquoi certains aînés volontaires mettent-ils fin à leurs engagements ? », *Analyse Énéo*, 2012/11.
- Defeyt P., (2015), « Réenchanter le travail et l'emploi », *La Libre Belgique* du 22 septembre, p.50-51.
- Dubois H., (2013), « Le travail après la retraite dans l'Union européenne », *Retraite et société* 2013/2, n° 65, p. 155-160.
- d'Iribarne P., (2001), « Le mythe de la fin du travail », *Revue du MAUSS*, 2001/2, n° 18, p. 92-93.
- Jolivet A., (2013), « Travailler après la retraite : réflexions autour du cumul emploi-retraite », *Retraite et société*, 2013/2, n° 65, p. 39-58.
- Martens S., (2013), « Le duo professionnel-bénévole : à la croisée des témoignages, la réflexion s'impose », *Analyses Énéo*, 2013/23.
- Morsa M., Dayez J.-B., (2014), « La retraite, une période propice à l'engagement associatif ? », *Analyses Énéo*, 2014/01.
- Piekkola H., (2006), « L'emploi et le travail des seniors : l'expérience nordique à la lumière des exemples finlandais et norvégien », *Revue internationale des sciences sociales*, 2006/4, n° 190, p. 587-599.
- Service des Pensions du Secteur Public, (2015), « Cumul des pensions du secteur public », Brochure, août 2015.
- Service pension de la Mutualité Chrétienne, (2015), « Travailler tout en étant pensionné », *En Marche*, en ligne : <http://www.enmarche.be/services/pensions/travailler-tout-en-etant-pensionne.htm?from=services>.

Pour citer cette analyse

Thys M., Eraly, H., (2015), « Travailler quand on est retraité, une idée folle au pays des aînés ? » *Analyses Énéo*, 2015/20.

Avertissement : Les analyses Énéo ont pour objectif d'enrichir une réflexion et/ou un débat à propos d'un thème donné. Elles ne proposent pas de positions avalisées par l'asbl et n'engagent que leur(s) auteur(e)(s).

Énéo, mouvement social des aînés asbl

Chaussée de Haecht 579 BP 40 – 1031 Schaerbeek - Belgique
e-mail : info@eneo.be – tél. : 00 32 2 246 46 73

En partenariat avec



Avec le soutien de



Avec l'appui de



